

La déclaration commune de productivité, un moment unique dans la concertation sociale en Belgique

Luc Denaeyer

Secrétaire Conseil Central de l'Économie

Rappel du contexte dans lequel la déclaration commune sur la productivité a été réalisée ?

Les premières années après la deuxième guerre mondiale la France et l'Allemagne se remettent des destructions de la guerre et deviennent des concurrents pour l'économie belge. La Belgique s'en est bien sorti et bénéficie pleinement de la reconstruction de l'Allemagne et de la France. La Belgique est le premier pays où les salaires rattrapent leur niveau d'avant-guerre.

Début des années 50, les coûts salariaux sont devenus plus élevés en Belgique qu'en France et en Allemagne. Donc la Belgique a un problème de compétitivité sur le marché international. Elle doit faire un choix : soit le choix du Royaume Uni, à savoir une productivité stagnante et un cycle de dérapage des salaires suivi par une dévaluation qui va de pair avec un blocage des salaires, soit le choix de la productivité. C'est cette dernière option qui est suivie.

Qu'est-ce que la déclaration commune sur la productivité (1954) ?

Une vision commune syndicat-patronat quant à l'avenir de l'économie belge à savoir l'augmentation de la productivité avec comme point de référence la productivité des entreprises américaines.

Ce consensus suspend les divergences idéologiques.

Employeurs et travailleurs acceptent les efforts nécessaires pour accroître la productivité en attirant les investissements étrangers (américains).

Pour les employeurs, cela signifie de nouveaux concurrents, des investissements pour se mettre à niveau technologique, de nouvelle organisation de la production, du marketing,...

Pour les travailleurs cela signifient les risques de faillite, l'introduction de nouvelles technologies qui rendent obsolètes certaines compétences, une mobilité accrue entre entreprises, entre secteurs,...

Il était nécessaire de créer un cadre pour attirer les investissements étrangers, favoriser l'adaptation des entreprises existantes et accompagner les travailleurs par la promotion de la formation, la garantie de revenus des ménages par le chômage économique et le fonds de fermeture...

Aujourd'hui on parlerait de destruction créative du tissu économique qui est acceptable pour les syndicats par le principe que les gains de productivité vont être répartis au travers de la programmation sociale. Les progrès sociaux doivent accompagner le progrès économique dans le cadre de la paix sociale. C'est le modèle fordiste, complété par un système de sécurité sociale performant et un modèle de corporatisme comme prévu par le pacte social de 1944 qu'on donnait le nom de programmation sociale pour créer la richesse avant de la répartir.

Ce choix a permis la croissance économique, la restauration de l'indexation automatique et un niveau élevé des revenus des ménages.

Une source d'inspiration ?

Le succès de la déclaration de productivité nous enseigne l'importance d'une vision commune qui guide et justifie les choix futurs. Elle garantit une assise pour des mesures qui aujourd'hui peuvent faire mal pour un meilleur avenir.

Aujourd'hui nous sommes face à un problème de la même envergure sinon plus grand encore que la crise de compétitivité début des années 50. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de compétitivité mais aussi du défi qu'est la triple transition technologique, climatique et démographique. Ajoutons à cela un environnement géopolitique hostile.

L'enseignement de la déclaration de productivité est que le consensus entre le monde du capital et le monde du travail assure la paix sociale nécessaire pour la transition. Une vision qui assure d'abord la création de la richesse comme condition pour la répartir. Une vision qui combine un modèle de financement des investissements, de rémunération du capital, de formation des salaires et du marché de travail.

Si une vision commune n'est pas réaliste pensons à un nouveau pacte social, fruit de courage de négociateurs. Pensons de nouveau à appeler les interlocuteurs sociaux des partenaires sociaux.